

Une question ?	Explications	Solution
<p>Une erreur dans l'enregistrement de l'identité d'un licencié ?</p>	<p>Les corrections sur la civilité, le nom, prénom ou la date de naissance d'un licencié peuvent être faites par le club sur ADOC. Si le système détecte un doublon, un mail automatique est envoyé à la Ligue pour rapprochement.</p>	<p>La Ligue procède au rapprochement et en informe le club.</p>
<p>Un licencié souhaite rejoindre votre club, ou le quitter ?</p>	<p>ADOC permet les changements de club automatiques pour les licenciés NC, 4ème série ou 3ème série de 13 ans et plus, d'une saison à l'autre. Pour les 2ème et 3ème séries de 13 ans ou moins, pour jouer en équipe, un certificat spécifique, signé par le licencié et le Président du club quitté est indispensable, et à transmettre au plus tard le 20 octobre à la Ligue. <i>NB</i> : En cours de saison, tout joueur peut changer de club. Si sa licence est déjà validée pour la saison en cours, le changement devra se faire par écrit auprès de la Ligue, quel que soit le classement du licencié.</p>	<p>Pour les NC, 4ème série ou 3ème série de 13 ans et plus, en début de saison sportive, le changement se fait via ADOC. Pour les 2^{ème} série, et les 3ème série de 13 ans ou moins, le certificat de changement est à transmettre pour le 20/10 à la Ligue (<i>par courrier ou scanné par email</i>) Site Internet Ligue- Rubrique Compétition-Docs Règlements</p>
<p>La mention « ND » apparait sur la licence d'un joueur du club, comment procéder ?</p>	<p>Après avoir arrêté la compétition durant 3 années, ou après une interruption dans la validation de sa licence, un licencié se voit attribuer la qualification de "ND" pour classement "Non déterminé". Avant toute reprise de compétition, une demande de reclassement est alors obligatoire.</p>	<p>Envoyer un email à la Ligue, émanant de l'enseignant, du juge arbitre ou du Président du club et résumant la situation (<i>coordonnées du joueur, meilleur classement obtenu et évaluation d'un niveau de jeu actuel</i>). La demande de reclassement sera traitée par la commission compétente. Site Internet Ligue- Rubrique Compétition-Docs Règlements</p>
<p>Le Président, le Secrétaire Général et/ou le Trésorier de club changent, que faire ?</p>	<p>Lors d'un changement concernant l'une de ces 3 fonctions, le club en informe la Ligue par écrit (<i>courrier ou email</i>) avec extrait du PV d'AG ou de réunion de Bureau faisant mention des changements, copie du récépissé de déclaration fait à la Préfecture (<i>pour les départements 08, 10, 51, 52, 54, 55 et 88</i>) ou au Tribunal d'Instance (<i>pour les départements 57, 67 et 68</i>). Le nom de naissance et lieu de naissance de chaque personne doivent également être précisés ou renseignés dans la fiche ADOC du dirigeant concerné.</p>	<p>Par écrit à ligue.grandest@fft.fr, (<i>les démarches auprès de la préfecture peuvent également être faites par internet sur leur site</i>)</p>
<p>Le club souhaite homologuer un tournoi, à qui s'adresser ?</p>	<p>Les demandes d'homologation de tournois par les clubs se font exclusivement, par l'intermédiaire d'ADOC, qu'il soit interne, jeunes ou quelle que soit sa catégorie, et sont désormais gérées par les Comités Départementaux. Chaque Comité est libre de fixer les périodes de saisie de ses demandes d'homologation.</p>	<p>Sur ADOC dans l'onglet « Compétitions » et « Nouvelle demande d'homologation » apparaitront alors en vert les différentes possibilités ouvertes par le CD. Site Internet Ligue- Rubrique Compétitions Individuelles- Tournois et TMC</p>